

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 22

chargée de l'examen du préavis N° 2025/20 – « Remise à niveau des infrastructures de production et de distribution sur le site de Pierre-de-Plan pour la sécurisation de la fourniture de chaleur. Création de surfaces de bureau »

Présidence :	M. Mathias PAQUIER (Vert'libéraux)
Membres présents :	Mme Karine BEAUSIRE BALLIF (PS) ; Mme Christine GOUMAZ (PS) ; M. Roland PHILIPPOZ (PS) ; M. Frédéric STEIMER (PS) ; Mme Diane WILD (PLR) ; M. Matthieu DELACRETAZ (PLR) ; M. Olivier BLOCH (PLR) ; Mme Alexandra GERBER (Les Verts) ; Mme Tatiana TAILLEFERT (Les Verts)
Membres excusés :	M. Olivier THORENS (Les Verts) ; Mme Sevgi KOYUNCU (EàG) ; Mme Patrizia MORI (UDC).
Représentant de la Municipalité :	M. Xavier COMPANY, Municipal en charge des Services industriels
Invités :	M. Jean-Marc DUPONT, Chef de division Usines thermiques ; M. Nicolas WAELTI, Secrétaire général des Services industriels.
Notes de séances	Mme Marion CENTELIGHE

Lieu : Salle de conférence SIL, Usine Pierre-de-Plan

Date : Mardi 23 septembre 2025

Début et fin de la séance : 16h30 – 17h40

Après une visite de l'Usine de Pierre-de-Plan, **Monsieur le Municipal** présente le préavis. Il annonce que l'ensemble des travaux de rénovation du site ont été regroupé dans un préavis unique. Ces derniers visent à entretenir l'infrastructure de chauffage à distance (ci-après : CAD) et permettre de la maintenir pour les années à venir. Il poursuit en précisant que l'objectif n'est pas de construire de nouvelles chaudières ou de nouveaux éléments, mais de garantir la durabilité des chaudières existantes dans le temps, tout en étant conscient que ces dernières resteront nécessaires pour de l'appoint hivernal ou comme installation de secours. Ces installations seront néanmoins de moins en moins utilisées au fil des ans, même si elles resteront utiles en cas de basses températures. Il précise par ailleurs qu'il est plus efficient de pouvoir compter sur une chaudière à gaz, qui peut s'allumer en quelques minutes pour chauffer très fort et très vite, plutôt que d'investir des montants plus élevés dans des pompes à chaleur conçues pour produire de manière constante. Il ajoute par ailleurs qu'il est préférable de conserver les chaudières existantes, même si elles sont peu utilisées, que d'en construire des nouvelles.

Conseil communal de Lausanne

Monsieur le Municipal poursuit en informant que le préavis concerne également le financement de solutions de production de chaleur temporaires et ponctuelles sous la forme d'installations mobiles. L'objectif de ces dernières étant de garantir une alimentation en cas de panne ou de travaux sur une partie du réseau. Ces chaudières d'appoint mobiles permettent également de déployer le réseau sans avoir à construire de nouvelles centrales, en les déplaçant simplement.

Monsieur le Municipal rappelle finalement que le Plan climat prévoit d'investir 1 milliard de francs entre 2020 et 2050 pour rendre le CAD 100% renouvelable, dès 2035, et pour qu'il puisse couvrir 75% des besoins de chaleur de Lausanne d'ici 2050. Cela signifie qu'il faudra engager du personnel pour atteindre ces objectifs et des surfaces de bureau supplémentaires seront donc nécessaires. Il s'agit du dernier élément du préavis, qui prévoit la création de 50 nouvelles places de travail, proche des bureaux existants, en transformant la tour du bâtiment de Pierre-de-Plan 4, actuellement inutilisée sauf pour du stockage

Un·e commissaire demande si les SIL sont dans le tir par rapport aux objectifs fixés à 2050 pour le CAD. Elle demande également ce qui est mis en place par rapport à la sécurité sur le site.

Un·e commissaire demande si le rythme de décarbonation actuelle est suffisamment élevé pour atteindre 100% de gaz renouvelable d'ici 2035. Il souhaite également comprendre de quelle manière les SIL prévoient d'atteindre cet objectif.

Monsieur le Municipal répond que le rythme de développement du CAD fixé dans le Plan climat est effectivement ambitieux, mais que les SIL tiennent la cadence. Il précise que ses équipes ont le double objectif de déployer le réseau du CAD tout en le décarbonant. Pour ce faire, il annonce que la mise à l'enquête d'une nouvelle centrale, dont les travaux devraient débuter l'an prochain, est à bout touchant du côté d'Ouchy. Cette dernière utilisera le différentiel de chaleur de l'eau du lac pour produire de la chaleur. Une seconde installation de pompe à chaleur est prévue sur le site de la STEP. D'autres objets avancent également en lien avec la société GEOOL, qui vient de terminer une campagne de prospection du sous-sol. Les zones de forage géothermiques identifiées devraient permettre une production de chaleur dès 2028. S'ajoutera à ces chantiers le développement croissant du CAD, dont les investissements ont été multipliés par 7 entre 2021 et 2025.

Monsieur le Municipal informe la commission que le gaz renouvelable couvre actuellement 15% de la chaleur du CAD actuellement, dont 10% grâce à la production de biogaz de la STEP. Il s'agit à l'heure actuelle du seul gaz renouvelable injecté physiquement sur le réseau. Le solde est composé de biogaz européen acheté par les SIL via des contrats à long terme (10 à 15 ans) auprès d'un seul producteur, garantissant ainsi la construction et l'exploitation d'une usine de biogaz dans un pays voisin. Ils s'engagent à acheter la molécule de gaz et le certificat à un prix fixe sur toute la durée du contrat. Il précise que Les SIL étudient également les possibilités d'investir localement dans la production de biogaz, mais les opportunités sont limitées.

Concernant les aspects sécuritaires, **Monsieur le chef de division** explique que certains équipements deviennent obsolètes et qu'une mise à niveau est nécessaire pour garantir la sécurité du personnel et des systèmes. Il ajoute qu'un audit complet

Conseil communal de Lausanne

est prévu pour adapter les niveaux de sécurité aux nouvelles configurations, en particulier dans la salle de commande.

Un·e commissaire demande des précisions sur les risques de piratage informatique de la salle de commande.

Monsieur le chef de division lui répond que l'utilisation de fibres optiques noires permet d'augmenter la protection contre le piratage.

Monsieur le Municipal précise qu'il s'agit d'un réseau de fibres industriel, qui n'est pas le même que le réseau fibré de l'administration. Il explique qu'en parallèle le système de pilotage électrique est en cours de rénovation pour répondre aux normes fédérales et que les SIL ont aménagé une salle de commande multi-fluide visant à limiter les risques et mutualiser les bonnes pratiques entre filières énergétiques.

Un·e commissaire demande si le projet dispose d'une autorisation de construire en force. Il souhaite également savoir par qui l'estimatif budgétaire a été établi et dans quelle mesure il est détaillé.

Monsieur le Municipal répond qu'une opposition a été déposée dans le cadre de l'enquête publique. Quant à l'estimatif budgétaire, il informe la commission qu'il a été établi par l'architecte mandaté pour les travaux, en collaboration avec le responsable des bâtiments des SIL.

Conclusions :

Vote des conclusions 1 à 4 : 10 oui 0 non 0 abstention

Lausanne, le 6 octobre 2025



Le rapporteur :
Mathias Paquier

